



Manuel pour le tri des déchets



A l'usage exclusif des particuliers

A lire attentivement et à conserver !

Message de la Municipalité

La Municipalité remercie les citoyens de faire bon accueil au présent fascicule qui vous aidera à mieux trier des déchets.

Le tri est l'affaire de tous ! Il est bénéfique à plusieurs titres. Pour nos enfants, pour notre village, pour notre environnement et notre nature, et pour notre budget.

La collecte et le tri des déchets favorisent la conservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement en évitant la multiplication de substances polluantes dans la nature. Certains déchets peuvent être recyclés, tandis que d'autres nécessitent un traitement spécial.

De plus en plus de déchets sont triés en vue de leur recyclage, tandis que le volume de déchets à incinérer a tendance à diminuer.

La Municipalité rappelle qu'il est interdit de brûler des déchets en plein air.

Les informations et conseils que contient ce document vous seront certainement utiles. La Municipalité et le responsable de la déchèterie restent naturellement à votre disposition pour toute précision à leur égard.

Merci de votre contribution au respect de l'environnement.

La Municipalité



Ordures ménagères



Le ramassage des ordures ménagères se fait au porte-à-porte, ou en bout de rue chaque jeudi, à l'exception des jours fériés (collecte reportée au lendemain).

Les sacs d'ordures ménagères doivent être déposés en bordure du domaine public le matin avant le ramassage.

Seul le sac officiel taxé blanc et vert est admis pour la collecte des déchets incinérables.

Les sacs à déchets (noirs) et transparents ne sont pas admis.

L'achat des sacs officiels est possible dans la grande distribution, dans les commerces de la Commune ainsi que dans les offices de Poste.

Horaires et coordonnées de la déchèterie

Lundi :	fermé
Mardi :	16h00-17h30
Mercredi :	16h00-17h30
Jeudi :	16h00-17h30
Vendredi :	14h00-18h30
Samedi :	08h00-11h30/13h30-15h00



Téléphone :	079 / 815 64 95
Courriel :	decheterie@froideville.ch
Adresse :	route de Lausanne 24

Règles d'utilisation de la déchèterie

L'accès à la déchèterie est limité aux véhicules de tourisme n'excédant pas un poids total de 3,5 tonnes, exceptions réservées.

Le stationnement des véhicules n'est autorisé que pour la dépose des déchets dans les containers. Les utilisateurs doivent quitter le site dès leur dépôt terminé.

Les usagers doivent se conformer aux règles élémentaires de sécurité sur le site :

- arrêter le moteur durant le déchargement ;
- la vitesse est limitée à 10 km/h ;
- interdiction formelle de descendre dans les bennes ;
- interdiction formelle de récupérer quelque matériel que ce soit ;
- respecter les consignes de tri émanant du responsable ;
- les usagers sont civilement responsables des dommages causés aux biens et aux personnes dans l'enceinte de la déchetterie.

Nous recommandons aux usagers d'arriver suffisamment tôt afin d'avoir terminé de déposer leurs déchets avant l'heure de fermeture.

Les matériaux de démolition (terre, pierre, béton, brique, etc.) sont acceptés en petite quantité, soit 200 litres au maximum.

Les containers ou bennes sont signalés par des panneaux munis de pictogrammes et le responsable conseille les usagers sur les modalités du tri des déchets, leur destination et les modes de recyclage.

Les usagers de la déchèterie doivent séparer les matériaux recyclables ou réutilisables et les déposer dans les bennes ou conteneurs réservés à cet effet.

Des contrôles sont régulièrement menés par le responsable. Les usagers ne respectant pas les consignes de tri pourront être amendés.

Les entreprises peuvent déposer uniquement leurs déchets urbains, c'est-à-dire les déchets dont la composition est comparable à celle des déchets produits par les ménages, en termes de matières contenues et de proportions.



Accessibilité à la déchèterie

La déchèterie est réservée exclusivement aux particuliers et entreprises munis du macaron d'accès.

Un macaron vous est remis annuellement avec la facture de la taxe déchets forfaitaire. En cas de perte, un macaron de remplacement vous sera fourni contre un émolument de CHF 30.- TTC.

Toute personne n'étant pas en mesure de présenter le macaron se verra refuser l'accès à la déchèterie.

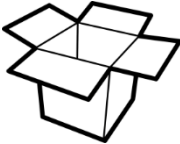
Le macaron est transmissible entre les personnes vivant dans un même ménage. Il n'est pas cessible à un tiers ni à une entreprise.

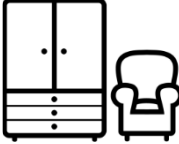
Lors du départ définitif, le macaron doit être restitué à l'administration communale.

Le macaron doit être posé visiblement sur votre pare-brise (les piétons, cyclistes, motards, etc. doivent l'avoir sur eux).

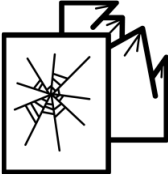
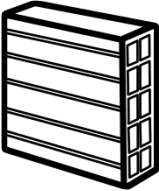
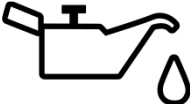


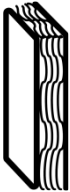
Matières reprises à la déchèterie

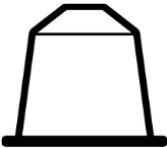
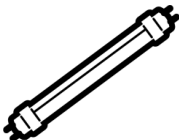
	CARTON	Admis : Carton ondulé, de grammage de plus de 224 grammes, cabas propres Non admis : Papier, emballages de pizza
	PAPIER	Admis : Journaux, livres, revues et illustrés sans plastique, enveloppes avec ou sans fenêtres, papier Non admis : Cabas, carton, emballages cadeaux
	FERRAILLE	Admis : Déchets contenant plus de 50% de métal, vélos, trottinettes, outils en métal, cuivre, aluminium, inox, etc. Non admis : Bouteilles de gaz, canettes en aluminium, aérosols
	PLASTIQUE EN VRAC	Admis : Bidons, seaux, bâches, tuyaux d'arrosage Non admis : Boissons, PET, PE

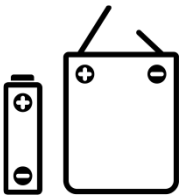
	ENCOMBRANTS	Admis : Matelas, moquette, canapés, matériaux composites Non admis : Bois, ferraille, sacs fermés
	BOIS	Admis : Poutres, meubles (sans grosses ferrures), palettes, caisses, etc. Non admis : Branches, sapins de Noël, grosses ferrures, meubles composites
	BOUTEILLES EN VERRES	Admis : Bouteilles triées par couleur (vert, brun, blanc) Les bouteilles bleues ou rouges sont à mettre dans le verre vert Non admis : Verres à pied, vitres, miroirs (verres plats)
	COMPOST BRANCHES	Admis : Branches diamètre jusqu'à 15cm, élagages de haies, buissons, etc. Non admis : Gazon, mégots de cigarette, métaux, sacs biodégradables ou non, nourriture, litières pour chats

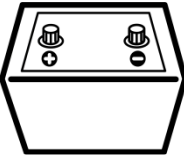
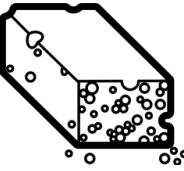
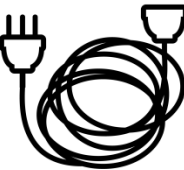
	COMPOST GAZON	Admis : Herbe, nourriture crue, coquilles d'œufs, fleurs, feuilles mortes Non admis : Branches, mégots de cigarette, métaux, sacs biodégradables ou non, litières pour chats
	BOUCHONS EN LIÈGE	Admis : Bouchons en liège Non admis : Bouchons en plastique, métalliques
	BOUCHONS EN MÉTAL	Admis : Bouchons, capsules en métal Non admis : Bouchons en plastique, en liège
	BOUCHONS EN PLASTIQUE	Admis : Bouchons, capuchons en plastique Non admis : Bouchons en métal, en liège

	VERRES PLATS MIROIRS	Admis : Verres plats, vitres, miroirs, verres à pied, bouteilles de parfum Non admis : Bouteilles, matériaux inertes, cadres en bois, métal, plastique
	TERRE CUITE	Admis : Matériaux en terre cuite, briques, poterie, assiettes, vases, etc. Non admis : Béton, mortier, plâtre
	BÉTON MORTIER	Admis : Matériaux en béton ou mortier Non admis : Ferraille, briques ou éléments en terre cuite et autre matériaux inertes
	PLÂTRE	Admis : Plâtre en général Non admis : Carton, terre cuite et autres matériaux inertes
	HUILE MINERALE	Admis : Huile minérale, pour moteurs, engrenages, huile hydraulique Non admis : Huile végétale, graisse alimentaire

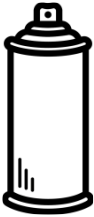
	HUILE VÉGÉTALE	Admis : Huile végétale Non admis : Huile minérale, graisse alimentaire
	GRAISSE ALIMENTAIRE	Admis : Glycérine, margarine, graisse alimentaire animale ou végétale Non admis : Huile minérale ou végétale
	PNEUS	Admis : Pneus, avec ou sans jantes Prestation payante, s'adresser au responsable
	ISOLATIONS DIVERSES	Admis : Isolations, laines de verre, de pierre, à déposer dans la benne à encombrants
	HABITS CHAUSSURES	Admis : Rideaux, habits, chaussures, couvertures, manteaux, etc. (À mettre dans des sacs fermés) Non admis : Habits en vrac, sans sac

	CAPSULES NESPRESSO	Admis : Capsules de la marque Nespresso Non admis : Autres capsules
	PRODUITS TOXIQUES	Admis : Insecticides, mercure, thermomètres, liquides corrosifs, etc. A déposer contenus dans l’emballage d’origine
	PEINTURES À L’EAU	Admis : Peintures à l’eau Non admis : Peintures avec solvants
	PEINTURES AVEC SOLVANTS	Admis : Peintures avec solvants Non admis : Peintures à l’eau
	TUBES FLUORESCENTS	Admis : Tubes fluorescents Ne pas les casser Non admis : Ampoules

	AMPOULES ÉCONOMIQUES	Admis : Ampoules, sans emballage Non admis : Ampoules à incandescence, emballages
	AMPOULES A INCANDESCENCE	Admis : Ampoules, sans emballage Non admis : Ampoules économiques, emballages
	MÉDICAMENTS	Admis : Médicaments, seringues, sirops, tablettes, cosmétiques Les seringues sont à déposer dans le bac spécifique Non admis : Sacs
	PILES ET ACCUMULATEURS SANS LITHIUM	Admis : Piles et accumulateurs sans emballage Non admis : Batteries au plomb, au lithium, emballages
	PILES ET ACCUMULATEURS AU LITHIUM	Admis : Piles et accumulateurs au lithium Non admis : Autres types de piles, d'accumulateurs et de batteries, emballages

	BATTERIES	Admis : Batteries de voitures, camions, motos, vélos, etc. Non admis : Piles, accumulateurs, emballages Piles et batteries lithium
	POLYSTYRÈNE EXPANSÉ	Admis : Polystyrène expansé Non admis : Barquettes alimentaires, boulettes et chips
	JOUETS	Admis : Jouets, puzzles, livres, etc.
	CÂBLES ÉLECTRIQUES ISOLÉS	Admis : Câbles, sans transformateur Non admis : Transformateurs, batteries
	ÉLECTRONIQUE DE LOISIRS	Admis : Télévisions, téléphones portables, télécommandes, transformateurs, sans pile Non admis : Piles et accumulateurs

	PETIT ÉLECTROMÉNAGER	Admis : Mixeurs, sèche cheveux, aspirateurs, etc. Non admis : Câbles d'alimentation, si débranchables
	GROS ÉLECTROMÉNAGER	Admis : Machines à laver, lave-vaisselle et autres gros électroménagers Non admis : Câbles d'alimentation, si débranchables
	RÉFRIGÉRATEURS	Admis : Réfrigérateurs et congélateurs Non admis : Câbles d'alimentation, si débranchables
	MATÉRIEL INFORMATIQUE	Admis : Écrans, ordinateur, claviers, souris, imprimantes (sans papier ni toner) Non admis : Câbles d'alimentation, si débranchables
	CARTOUCHES DE TONER	Admis : Cartouches d'encre et tonner

	CANETTES EN ALUMINIUM	Admis : Canettes en aluminium Non admis : Boîtes fer blanc, restes de liquide
	ALUMINIUM MÉNAGER	Admis : Papier en aluminium, emballages, barquettes et autres matières ménagères en aluminium Non admis : Canettes, boîtes en fer blanc, sachets de chips, restes de nourriture
	BOÎTES EN FER BLANC	Admis : Boîtes en fer blanc Non admis : Canettes en aluminium, sachets de chips, restes de nourriture
	AÉROSOLS	Admis : Aérosols (spray), peintures, crèmes, déodorants, mousse à raser, etc.
	BOUGIES	Admis : Bougies, sans emballage Non admis : Bougeoirs

	PAIN	Admis : Pain non moisi Non admis : Autre nourriture, pain moisi
	BOUTEILLES EN PE	Admis : Bouteilles en matière PE, vides Non admis : Restes de contenu, plastique
	FLACONNAGES	Admis : Bouteilles en plastique dur Non admis : Restes de contenu
	BRIQUES DE BOISSONS	Admis : Briques ayant contenu des liquides alimentaires ou boissons Non admis : Aluminium, carton
	BOUTEILLES EN PET	Admis : Bouteilles en matière PET ayant contenu des boissons Non admis : Autres matériaux en PET / plastiques

Questions fréquentes

Que faut-il faire des litières pour chat ?

Les litières doivent être jetées avec les déchets ménagers ordinaires, quel que soit leur type.

Où mettre les classeurs que l'on veut jeter ?

Les classeurs vides sont à déposer dans la benne à encombrants. Le papier (sans fourres en plastique) est à déposer dans la benne à papier.

Pourquoi doit-on trier le verre par couleurs ?

Les nouveaux emballages en verre doivent être fabriqués avec du verre d'une même couleur. Seul le verre vert peut être produit avec du verre mélangé. Donc, lorsque vous avez un doute sur la couleur de votre bouteille, mettez-la dans le verre vert.

Comment reconnaître les produits en aluminium d'un produit à incinérer ?

Une astuce toute simple vous permet de pouvoir facilement différencier les deux. Elle consiste à plier ou à chiffonner la matière ; si celle-ci reprend sa forme ce n'est pas de l'aluminium, si au contraire, elle reste chiffonnée, vous pouvez la déposer dans le conteneur d'aluminium.



Notes

[illegible]